



## Changement de nom d'un des titulaires d'un prêt immobilier

Par **Pascale1957**, le 10/07/2013 à 09:27

Bonjour,

j'ai des enfants packcés qui ont acheté une maison en bretagne pour un certain montant que je ne connais pas pour lequel ils ont demandé un prêt.

aujourd'hui ils se séparent, est-ce que celui qui veut garder le bien peut changer le nom de l'autre personne vu qu'il va vivre avec cette autre personne...

dans l'attente d'une réponse de votre part

Cordialement

Par **youris**, le 10/07/2013 à 15:06

bjr,

on ne change pas le nom du propriétaire d'un bien immobilier, il faut en changer le propriétaire.

il faut donc soit une vente soit une donation c'est à dire un acte notarié avec des frais de notaire et des taxes.

en outre comme il y a un prêt il faut voir avec la banque si elle accepte de modifier le contrat de prêt car elle n'y est pas obligée.

cdt

Par **Pascale1957**, le 11/07/2013 à 13:06

sans ce cas la vente de la maison n'est elle pas mieux sachant qu'il ne récupéreront rien en argent..

Par **youris**, le **11/07/2013** à **19:00**

pour garder le bien, il faut rembourser les mensualités et en principe ce sont les propriétaires qui paient.

donc si les propriétaires se séparent,, il est claire que la vente à un tiers est la solution logique.